

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**DU  
8 AVRIL 2008**

---

**D.O.B**

**Procès-Verbal**

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le 8 avril, à dix-neuf heures quatre, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE, Maire

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, Mme ANGELI, M. BRONCHAIN, Mme BUBEL, M. GUIMARD – Maires Adjoints

Mlle DESLAGE, Mme MORIN, M. BEAUDET, Mme LOCHOUARN, M MARTINAT, M. HOET, Mme STADLER, M. SABARD, M. PILLON, Mme BOURTOL, M. SARAZIN, Mme DUSSOLLE, Mme LESIEUR-SEBAGH, M. LEMAIRE, Mme COME, M. CAVERS, M. MONEYRON, Mme BALQUET – Conseillers municipaux.

## ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOIXEL (pouvoir à Mme.BOURTOL),

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>27</b>
Nombre de Conseillers Présents	26
Nombre de Conseillers Absents	1
Nombre de Conseillers Représentés	1
<b>→Nombre de VOTANTS</b>	<b>27</b>

Madame le Maire constatant le quorum déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 19 heures 04

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire propose de désigner M. MARTINAT secrétaire de séance.

Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'UNANIMITE.

## **POUVOIRS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a pour objet le Débat d'Orientation Budgétaire.**

**Elle remercie Monsieur le Trésorier Principal d'Etampes de sa présence.**

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'UNANIMITE.

## **DELIBERATIONS**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GUIMARD, Maire-Adjoint chargé des finances.

Monsieur GUIMARD annonce que la présentation qui sera faite sera exposée également en réunion publique à l'issue du Conseil Municipal.

### **Tableau n°4 : RECETTES 2007**

- Les taux d'imposition 2007 ont été votés en 2003.
- Les produits des services correspondent aux recettes tarifaires, aux indemnités d'occupation du domaine municipal par France Télécom ou Gaz de France.
- Les produits exceptionnels correspondent à un remboursement en retard de la C.A.F.
- Les dotations correspondent à ce que la CCE, l'Etat, le département et d'autres organismes nous versent.
- Les contributions directes ce sont les impôts locaux, directement liés au taux que nous fixerons la semaine prochaine.
- « Autres produits de gestion courante », il s'agit de divers loyers que nous percevons, et des loyers de la salle des fêtes.
- Les cessions d'immobilisation et opérations d'ordre correspondent à la vente d'un terrain sur lequel un immeuble sera bientôt construit.

Les recettes pour l'année 2007 s'élèvent environ à 3 597 000 euros.

#### **Tableau n°5 : DEPENSES 2007**

Les charges à caractère général correspondent aux prestations de service (cantine, voyage des anciens), aux assurances, aux fêtes, au transport, aux fournitures scolaires, aux énergies, à l'eau. Ce sont les dépenses de la vie courante.

Les charges de personnel correspondent aux rémunérations du personnel communal, charges sociales incluses.

Le virement à la section investissement est prélevé sur ce qui reste lorsque les dépenses courantes sont payées. Il permet de payer la dette, les nouveaux investissements ou l'amélioration des investissements existants.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités des élus, aux subventions au CCAS et aux associations, aux transports.

La charge financière, ce sont les intérêts de la dette, 89 000 euros en 2007. Le montant de la dette fin 2007 était de 1 700 000 euros.

Les charges exceptionnelles correspondent à du trop perçu que nous devons reverser.

Le total des dépenses en 2007 s'élevait à 3 570 000 euros.

#### **Tableau n° 6 : RESULTAT 2007**

Ce sont les recettes moins les dépenses, soit 27 000 euros pour 2007 ; Reste à payer le capital de la dette soit 145 000 euros.

Le résultat du compte de gestion est donc négatif (-118 000 euros)

#### **Tableau n° 7 : CONCLUSION POUR L'ANNEE 2007**

Ce tableau montre que les recettes pour l'année 2007 sont issues d'un emprunt contracté sur 30 ans et du virement de la section de fonctionnement qui correspond à la vente d'un terrain. L'origine de ces recettes est jugée inquiétante car 80 % d'entre elles ne sont pas pérennes.

La capacité d'autofinancement de la commune ne permet pas de rembourser le montant en capital de la dette.



Monsieur LEMAIRE demande des précisions sur l'emprunt de 500 000 euros et le montant des intérêts versés sur l'année 2007. Il ajoute qu'il n'a trouvé aucune trace de ces éléments sur le budget supplémentaire de l'année 2007.

Monsieur GUIMARD explique que cet emprunt a été pris sur 30 ans, au Crédit local de France Dexia à un taux de 4,64 % pour permettre le financement des travaux de voirie. En 2008, les intérêts seront de 21 000 euros.

Monsieur LEMAIRE demande si le montant est toujours disponible.

Monsieur GUIMARD indique qu'il reste à réaliser les travaux de la Grande Rue.

Monsieur LEMAIRE souhaite savoir si un remboursement anticipé ou une renégociation des taux d'intérêt de l'emprunt est possible.

Monsieur GUIMARD explique qu'il est nécessaire de conserver cet emprunt car nous ne pourrions même plus payer les fournisseurs et qu'il est nécessaire d'avoir un fonds de roulement.



Monsieur GUIMARD propose d'examiner ce que serait le budget de l'année 2008 à taux d'imposition constants, et de comparer les taux d'imposition de Morigny-Champigny à ceux des communes avoisinantes.

#### **Tableau 11**

Monsieur GUIMARD constate que les recettes 2008 seraient inférieures d'environ 300 000 euros par rapport à 2007, et ce, dû à l'absence de vente de terrain.

#### **Tableaux 12**

Monsieur GUIMARD propose un tableau comparatif entre les dépenses 2007 et les dépenses 2008.

Il précise que les charges de personnel sont incompressibles et qu'aucun montant n'apparaît dans la ligne de « virement à la section d'investissement » dans la mesure où aucune vente de terrain n'est programmée.

Les charges exceptionnelles correspondent entre autres à des dotations versées à tort les années précédentes par la CCE, soit 125 000 euros.

Les charges de personnel sont globalement incompressibles. Une étude sera néanmoins réalisée pour définir si le personnel est bien employé au regard des besoins et des attentes des Morignacois.

La diminution des charges de gestion courante est analysée dans le tableau 14.

#### **Tableau 13**

Les charges à caractère général ont été diminuées de 10 %.  
Entre 2004 et 2007 les travaux d'entretien ont diminué de 90 000 euros.

Monsieur GUIMARD précise que le budget assainissement est un budget indépendant. Il est positif (395 000 euros) et permettra de réaliser les travaux d'assainissement prévus.

Grâce à une analyse détaillée de chacune des lignes du budget, des économies pourront être réalisées. A titre d'exemple, la commune ne versera pas de cotisation au MEDEF cette année. De plus, la commune paie une société pour effectuer le nettoyage des rues alors que les services techniques entreposent une balayeuse en panne. Il y aura donc lieu d'arbitrer des situations de ce type pour réduire les dépenses. Dans cet esprit, la gestion du fleurissement de la commune sera également étudiée.

#### **Tableau 14**

Le tableau 14 qui détaille les dépenses intitulées « autres charges courantes » montre une augmentation à la ligne « indemnité et charges sociales élus » car un adjoint avait été démis de ses fonctions au cours du précédent mandat et ne percevait plus d'indemnité.

Les adjoints nouvellement élus percevront les mêmes indemnités que leurs prédécesseurs. La plupart des adjoints occupent un emploi et cette indemnité servira à compenser les heures consacrées à l'exercice du mandat, pendant leur activité professionnelle.

Les contributions d'organismes baissent du fait de l'apurement des comptes en 2007.

La subvention CCAS était de 57 000 euros. Le solde du budget du CCAS étant positif à hauteur de 86 000 euros, la subvention prévue pour l'année 2008 sera de 25 000 euros.

La capacité de travail du CCAS ne sera donc pas diminuée.

De même les subventions aux associations passeront de 62 000 à 63 000 euros.

#### **Tableau 15**

Ce tableau présente une comparaison des charges de fonctionnement de Morigny-Champigny par rapport à des communes comparables du département et de la région.

En réponse à la question de Monsieur CAVERS, Monsieur GUIMARD précise qu'il s'agit d'une comparaison avec d'autres communes de même strate démographique.

Les dépenses de fonctionnement sont de 16% inférieures à celles des autres communes.

#### **Tableau 16**

Après le remboursement de l'emprunt, le résultat comptable laisse apparaître un solde négatif de 133 000 euros.

#### **tableau 17 : CONCLUSION POUR L'ANNEE 2008**

Les dépenses de la commune sont globalement incompressibles et faibles par rapport aux villes de même taille.

Si le budget est voté dans ces conditions, le solde du résultat comptable sera négatif. La commune devra emprunter ou vendre des actifs et ne pourra pas investir sereinement.

La conclusion logique est d'augmenter les ressources donc augmenter l'impôt.

#### **Tableau 18 à 23**

La comparaison des taux d'imposition des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) de la commune par rapport à ceux d'autres communes comparables ou à la moyenne des communes de la CCE laisse apparaître des taux particulièrement bas.

Il en résulte plusieurs inconvénients qui handicapent le budget de la commune. En effet le résultat comptable apparaît négatif et la commune ne peut pas investir sereinement.

De plus, le niveau du taux d'imposition a une incidence sur le calcul des dotations d'Etat. (Plus les taux

sont bas, moins les dotations sont importantes).

C'est pourquoi l'augmentation de 14 % des impôts proposée en commission des finances a été approuvée à l'unanimité.

## **CALCUL DES RECETTES APRES EVOLUTION DE L'IMPOT**

Suivant cette augmentation :

- La taxe d'habitation passerait de 8,9 % à 10,10%
- La taxe sur le foncier bâti passerait de 11,5% à 13,13%
- La taxe sur le foncier non bâti passerait de 45,6% à 51,94%

Le taux validé par la commission des finances est inférieur de 30% à la moyenne nationale pour le foncier bâti et pour la taxe d'habitation et équivalent à la moyenne nationale pour le foncier non bâti.

Cette augmentation peut néanmoins avoir un impact considérable pour certains foyers et le CCAS sera présent pour soutenir les familles en difficulté.

### **Tableau 24**

Les contributions directes augmentent de 200 000 euros, ce qui est la conséquence directe de l'augmentation des impôts.

### **Tableau 25**

Les dépenses ne changent pas mais nous dégageons 63 000 euros virés à la section d'investissement. C'est très peu. A titre indicatif, 642 000 euros ont été investis l'année dernière dans le village, or il n'y a pas eu de nouveaux bâtiments ou de nouvelle école par exemple. Cet autofinancement de 63 000 euros permet seulement l'entretien courant mais pas d'investissement important.

### **Tableau 26**

Cette augmentation permet d'avoir un solde positif après le remboursement d'emprunt.

### **Tableau 27**

L'augmentation des impôts génère une capacité d'autofinancement qui permet de rembourser le montant de la dette en capital et de dégager nos propres ressources d'investissement (63 000 euros).

## **Tableaux 29 à 32 : PERSPECTIVE 2009**

### **Tableau 29**

En maintenant les taux d'imposition au niveau de ceux proposés pour 2008, et en l'absence de produits exceptionnels et de cessions d'immobilisations et opérations d'ordre, les recettes seraient de 3 310 000 euros

### **Tableau 30**

Un virement de 175 000 euros à la section d'investissement serait possible (rappel : il serait de 63 000 euros en 2008).

### **Tableau 31**

Un résultat de 120 000 euros serait dégagé, ce qui permet de rembourser les emprunts à hauteur de 116 000 euros.

### **Tableau 32**

Dans ces conditions, le budget génèrerait ses propres ressources d'investissement à hauteur de 175 000 euros, ce qui permettrait d'emprunter 1 750 000 euros (soit 10 fois plus).

### **Tableaux 32 et 33 : CONCLUSIONS DES PERSPECTIVES 2009**

Les communes de taille équivalente ont un résultat comptable 3 fois supérieur, c'est à dire qu'elles peuvent virer une somme 3 fois plus importante à la section d'investissement.

Cette conclusion est établie en considérant que les taux de 2008 seraient maintenus pour 2009.

Il reste 9 mois pour décider si les taux pour 2009 seront équivalents à ceux proposés pour 2008 ou s'il devront être augmentés, ce qui bien sûr n'est pas souhaitable.

Les taux d'imposition des communes augmentent annuellement de 1 à 1,5 % en moyenne. De nombreux services supplémentaires ont été installés à Morigny-Champigny depuis 1992 sans jamais être financés par une hausse des impôts. La hausse fiscale en 2008 constitue un rattrapage.

### **Tableau 36 : AXES DE TRAVAIL**

Nous devons, concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement :

- Analyser les dépenses en personnel en termes d'efficacité vis-à-vis des morignacois
- Analyser en détail les charges à caractère général et les réaffecter en fonction de leur efficacité
- Analyser en détail les transferts de charge vers la CCE. Il s'agira d'apurer les comptes afin d'éviter toute mauvaise surprise en 2009.
- Rechercher des subventions, auprès de la CAF notamment.

### **Tableau 37**

Concernant les dépenses et les recettes d'investissement, les recherches de subventions et le calendrier prévisionnel des investissements sur les 5 prochaines années permettront de décider des taux d'imposition pour 2009, en hausse, ou pas.

La présentation de Monsieur GUIMARD étant achevée, Madame le Maire sollicite les questions éventuelles des membres du Conseil Municipal.



Monsieur le Trésorier Principal précise qu'il n'a rien à ajouter à la présentation de Monsieur GUIMARD.

Monsieur MONEYRON souhaite s'assurer que le niveau des services sera maintenu.

Madame le Maire affirme que les services proposés actuellement ne seront pas supprimés.

Monsieur LEMAIRE fait part de sa satisfaction quant à la clarté de la présentation de Monsieur GUIMARD.

Il souhaite attirer l'attention sur les augmentations à prévoir également concernant les taux des taxes départementales et régionales.

Madame le Maire explique que c'est pour cette raison que la proposition d'augmentation du taux est de 14% et non de 20%, comme envisagé initialement.

Monsieur LAINEY rappelle que cette augmentation proposée ne permettra pas de financer de nouveaux investissements, mais simplement de faire face aux dépenses courantes.

Il ajoute que cette orientation n'était pas envisagée et qu'elle ne correspond pas au premier signal que la majorité souhaitait envoyer aux Morignacois.

Faute de temps, Madame le Maire invite le public assistant au Conseil Municipal à participer à la réunion publique qui suit immédiatement la séance afin de poser ses questions.

Monsieur LAINEY remet en main propre les convocations et les documents relatifs au prochain Conseil Municipal prévu pour le 14 avril.

Monsieur LEMAIRE demande si l'on dispose aujourd'hui des informations d'Etat concernant les dotations pour l'élaboration du budget.

Monsieur GUIMARD répond que ces informations figurent dans les documents remis aujourd'hui même.

Monsieur LEMAIRE exprime ses remerciements quant à la présentation sous forme d'une délibération.

**Le Conseil municipal prend acte à l'UNANIMITE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt heures.

Le Maire,  
C.CARRERE

Le Secrétaire de séance,  
D. MARTINAT

**Adopté en séance de Conseil Municipal du 20 juin 2008.**